



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA MINISTRE E. BORNE

La FSU Mayotte a rencontré la Ministre de l'Education Nationale dans le cadre de sa visite du 18 août dans le département.

La Ministre a annoncé que 150 Collègues sont éligibles à l'aide exceptionnelle Chido de 2000 € et la percevront au cours du 1^{er} trimestre. La FSU Mayotte a rappelé qu'elle avait envoyé une liste de plus de 300 agents qui ne l'ont pas perçue.

Dans le 2nd degré, la Ministre a promis une reprise sans jauge (même à Bamana). Dans le 1^{er} degré, 90% des élèves auront les 24h de cours hebdomadaire ; 10% auront entre 10h et 20h de cours.

La promesse d'un retour à une scolarité normale pour tous les élèves n'est donc pas tenue. La FSU Mayotte se demande quand tous les élèves pourront avoir accès à une école digne de ce nom.

Concernant la reconstruction des écoles du 1^{er} degré, des dossiers déposés par les mairies pour le financement des travaux ne sont pas réglementaires ; la Ministre assure que le financement est là.

La Ministre n'a pas annoncé le calendrier de la mise en place de l'avantage spécifique d'ancienneté ni celui de l'IRCANTEC. La FSU Mayotte dénonce des délais de mise en œuvre trop longs.

Nous n'avons pas eu plus d'information sur la valorisation en termes de mobilité pour un séjour de 3 ans à Mayotte. On ne sait d'ailleurs pas si la bonification Mayotte passe d'un séjour de 5 ans à un de 3 ans ou si ce serait un dispositif différent.

La FSU Mayotte a rappelé que pour l'attractivité et la stabilité des équipes, les pistes de l'augmentation de l'indexation des salaires et de la « déconjugalisation » de l'ISG seraient plus pertinentes. Sur ces derniers points, la Ministre a rappelé qu'elle y était favorable et qu'elle les portait au niveau interministériel.

Par ailleurs, la Ministre a annoncé qu'une indemnité comparable à la prime REP sera versée aux agents exerçant en lycée à Mayotte.

La Ministre a indiqué qu'un nouveau CAPES Mayotte accessible avec 18 mois d'expérience professionnelle sera mis en place. La FSU Mayotte a rappelé que nous n'avons pas de bilan du CAPES à affectation locale. De plus, avec 40% de titulaires au 2nd degré et 80 au 1^{er} degré, un plan de titularisation des enseignants non titulaires serait plus pertinent si le but était d'augmenter rapidement le taux de titulaires dans le 1^{er} et dans le 2nd degré.

La FSU Mayotte a rappelé qu'elle était favorable à la mise en place d'une aide au logement des agents non éligibles à l'IRPL.

La Rectrice a promis une audience à la FSU SNUipp Mayotte pour étudier au cas par cas les dossiers des stagiaires 2^{ème} année licenciés.